Cœliaque Canada
États financiers
31 décembre 2025

Cœliaque Canada
Table des matières
Exercice clos le 31 décembre 2025

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière *1*

État des résultats *2*

État de l'évolution de l'actif net *3*

État des flux de trésorerie *4*

Notes complémentaires *5*

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Cœliaque Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cœliaque Canada (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mississauga (Ontario)

April 28, 2026

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

MNP

Cœliaque Canada
État de la situation financière
Au 31 décembre 2025

	Fonds d'administration	*Fonds de réserve*	*Fonds de recherche J. A. Campbell*	*2025*	*2024*
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie	**337 137**	**35 210**	**8 511**	**380 858**	471 192
Dépôts à terme *(note 3)*	**100 000**	**617 861**	**248 320**	**966 181**	313 528
Débiteurs	**22 625**	–	–	**22 625**	40 871
Charges payées d'avance	**29 853**	**–**	**–**	**29 853**	4 413
Soldes interfonds à recevoir (à payer) *(note 4)*	**55 066**	–	**(55 066)**	–	–
	544 681	**653 071**	**201 765**	**1 399 517**	830 004
Immobilisations *(note 5)*	**8 522**	–	–	**8 522**	5 699
	553 203	**653 071**	**201 765**	**1 408 039**	835 703
Passif					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer *(note 6)*	**144 875**	**–**	**12 000**	**156 875**	141 981
Produits reportés	**13 000**	**–**	**–**	**13 000**	8 000
	157 875	**–**	**12 000**	**169 875**	149 981
Actif net					
Fonds d'administration	**395 328**	–	–	**395 328**	354 794
Fonds de réserve	**–**	**653 071**	**–**	**653 071**	142 391
Fonds de recherche J. A. Campbell	–	–	**189 765**	**189 765**	188 537
	395 328	**653 071**	**189 765**	**1 238 164**	685 722
	553 203	**653 071**	**201 765**	**1 408 039**	835 703

Approuvé au nom du Conseil,

e-Signed by Don Leslie
2026-04-30 10:23:16:16 MDT

Administrateur

e-Signed by Rumi Jasalava
2026-04-29 11:27:38:38 MDT

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Cœliaque Canada
État des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2025

	Fonds d'administration	*Fonds de réserve*	*Fonds de recherche J. A. Campbell*	*2025*	*2024*
Produits					
Dons	**1 502 019**	**–**	**59 528**	**1 561 547**	819 362
Commandites	**135 450**	**–**	**–**	**135 450**	173 695
Redevances	**37 016**	**–**	**–**	**37 016**	25 875
Autres produits	**9 721**	**7 647**	**5 930**	**23 298**	21 024
	1 684 206	**7 647**	**65 458**	**1 757 311**	1 039 956
Charges *(note 8)*					
Activités générales et de gouvernance	**283 266**	**–**	**20 172**	**303 438**	314 500
Durabilité financière	**317 194**	**–**	**–**	**317 194**	240 391
Éducation et sensibilisation	**274 728**	**–**	**–**	**274 728**	207 390
Promotion de solutions fondées sur les preuves	**167 949**	**–**	**–**	**167 949**	105 746
Bourses et programmes de recherche	**–**	**–**	**44 058**	**44 058**	112 690
Renforcement des normes	**97 502**	**–**	**–**	**97 502**	73 756
	1 140 639	**–**	**64 230**	**1 204 869**	1 054 473
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**543 567**	**7 647**	**1 228**	**552 442**	(14 517)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Cœliaque Canada
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025

	Fonds d'administration	*Fonds de réserve*	*Fonds de recherche J. A. Campbell*	*2025*	*2024*
Actif net à l'ouverture de l'exercice	**354 794**	**142 391**	**188 537**	**685 722**	700 239
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**543 567**	**7 647**	**1 228**	**552 442**	(14 517)
Virements interfonds *(note 4)*	**(503 033)**	**503 033**	**–**	**–**	–
Actif net à la clôture de l'exercice	**395 328**	**653 071**	**189 765**	**1 238 164**	685 722

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Cœliaque Canada
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	*2024*
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**552 442**	(14 517)
Amortissement	**4 370**	4 077
	556 812	(10 440)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	**18 246**	194 274
Charges payées d'avance	**(25 440)**	13 071
Créditeurs et charges à payer	**14 894**	(1 598)
Produits reportés	**5 000**	8 000
	569 512	203 307
Activités d'investissement		
Achat de placements	**(957 000)**	(302 955)
Produit de la cession de placements	**304 347**	388 373
Acquisition d'immobilisations	**(7 193)**	–
	(659 846)	85 418
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**(90 334)**	288 725
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**471 192**	182 467
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**380 858**	471 192

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des activités

Coeliaque Canada (« l'Organisme ») a été constitué sans capital-actions par lettres patentes en vertu des lois du Canada. Il est inscrit comme organisme de bienfaisance et, à ce titre, est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme a pour mission d'améliorer le diagnostic et la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes atteints de la maladie cœliaque.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), qui figurent à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables du Canada, et font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables ci-dessous.

Comptabilité par fonds

L'Organisme suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés et applique la méthode de la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration comprend les produits et les charges de l'Organisme liés à la prestation des programmes et aux activités administratives.

Le fonds de réserve, établi par le Conseil, sert de coussin financier en cas d'imprévus et de source de financement pour les initiatives stratégiques.

Le fonds de recherche J. A. Campbell, créé en l'honneur du Dr J. Alexander Campbell à partir des fonds de recherche reçus depuis 1987, sert à comptabiliser les apports de fonds grevés d'une affectation et les dépenses de recherche.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports affectés à la recherche sont comptabilisés à titre de produits du fonds de recherche J. A. Campbell dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tout autre apport affecté est comptabilisé comme produit du fonds d'administration en raison de l'absence d'un fonds affecté approprié, conformément à la méthode du report.

Les apports qui ne sont pas affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement sûre.

Les produits des commandites sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés, au moment de la prestation du service.

Les redevances et autres produits sont comptabilisés comme produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Organisme et auraient dû être achetés à défaut d'un apport.

L'Organisme reçoit des apports de temps et de services de la part de bénévoles. Puisqu'il est difficile d'en estimer la juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Répartition des charges

L'Organisme s'engage à mieux faire connaître la maladie cœliaque pour augmenter les taux de diagnostic et favoriser l'accès aux aliments sans gluten. Il investit dans la recherche pour améliorer les normes de soins, propose des programmes et des services pour rehausser la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie cœliaque et des maladies induites par le gluten. L'Organisme tient des activités de financement et forme des partenariats pour soutenir ses activités caritatives. Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages, les fournitures et les autres charges qui y sont directement associées. L'Organisme engage également des charges générales et administratives dans le cours de ses activités et pour chacune de ses fonctions.

L'Organisme comptabilise les charges liées aux salaires et aux avantages dans les programmes et les frais administratifs selon ses meilleures estimations du temps consacré par le personnel au cours de l'exercice. Les autres charges de fonctionnement général ne sont pas réparties entre les programmes.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative.

	Méthode	Années
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Linéaire	8 ans

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Par la suite, l'Organisme évalue à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Il regroupe les actifs pour les soumettre à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne permettent pas d'identifier chaque actif financier déprécié au sein du groupe. Il existe de nombreux actifs touchés par les mêmes facteurs. Aucun actif pris individuellement n'est significatif. Pour déterminer s'il existe des éléments probants objectifs indiquant une perte de valeur, la direction se demande si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Instruments financiers *(suite)*

Le cas échéant, à l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont initialement évalués au coût, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Dépôts à terme

Les dépôts à terme viennent à échéance à diverses dates en 2026 et portent intérêt à des taux allant de 2,25 % à 3,00 % (4,25 % à 5,00 % en 2025).

4. Virements interfonds

Pour financer le fonds de réserve, l'Organisme y a transféré 503 033 $ (0 $ en 2024) à partir du fonds d'administration au cours de l'exercice.

Les soldes interfonds à recevoir (à payer) ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement précise.

5. Immobilisations

	Coût	***Amortissement cumulé***	***2025 Valeur comptable nette***	*2024 Valeur comptable nette*
Matériel informatique	**69 282**	**61 105**	**8 177**	5 036
Mobilier et agencements	**8 168**	**7 823**	**345**	663
	77 450	**68 928**	**8 522**	5 699

6. Créditeurs et charges à payer

	2025	*2024*
Dettes fournisseurs et charges à payer	**114 678**	115 295
Sommes à remettre à l'État	**30 197**	17 686
Retenue sur le fonds de recherche J. A. Campbell	**12 000**	9 000
	156 875	141 981

L'Organisme détient une carte de crédit professionnelle assortie d'une limite de 5 000 $. Un solde de carte de crédit de 2 924 $ (12 $ en 2024) est compris dans les dettes fournisseurs.

7. Engagements

L'Organisme a conclu un contrat de location se terminant en mars 2027 qui prévoit les paiements annuels minimums estimatifs suivants :

2026	14 775
2027	3 750
	18 525

8. Salaires et avantages

Le tableau suivant indique les charges liées aux salaires et avantages qui ont été engagées au cours de l'exercice aux fins des programmes et de l'administration :

	2025	*2024*
Promotion de solutions fondées sur les preuves	**123 334**	61 009
Activités générales et de gouvernance	**86 411**	40 904
Éducation et sensibilisation	**181 656**	116 581
Activités générales et de gouvernance pour le fonds de recherche J. A. Campbell	**20 000**	38 135
Durabilité financière	**63 892**	50 667
Renforcement des normes	**69 309**	73 206
	544 602	380 502

9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme détient un certain nombre d'instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction estime que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisme à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. L'Organisme est assujetti au risque de crédit par ses débiteurs, sa trésorerie et ses dépôts à terme. Il n'y a pas eu d'antécédents de perte de valeur importante. La direction est d'avis que l'exposition au risque de crédit est faible.

Le risque de crédit est concentré étant donné que deux débiteurs comptent pour 100 % du solde débiteur à la clôture de l'exercice (comparativement à trois débiteurs comptant pour 78 % du solde débiteur en 2024). En outre, la trésorerie et les placements sont principalement déposés auprès d'une seule institution financière. Cette concentration du risque de crédit est gérée en effectuant les dépôts auprès d'une institution financière de régime fédéral.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, à savoir le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, c'est-à-dire le risque de prix.

L'Organisme investit dans des dépôts à terme portant intérêt à taux fixe et les comptabilise au coût après amortissement pour réduire au minimum l'exposition au risque de taux d'intérêt.